





POST TELEGRAS-ETE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une route sur la commune de Veyrier

du 11 décembre 1970

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le règlement sur la désignation des artères, du 2 avril 1968;

vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat, du 27 janvier 1970;

vu le préavis favorable de la commune de Veyrier, du 15 janvier 1970,

ARRETE :

Il est donné le nom de :

Route du Pas-de-l'Echelle au tronçon de route cantonale (RC 25) reliant le Pont-de-Sierne à la douane de Veyrier I, actuellement connu sous la désignation : route de Veyrier.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er janvier 1971.

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Police	1 ex.
Archives	1 ex.
Sautier	3 ex.

Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :



Hallaug